

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

W21-832489

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13451

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Addakini Elmehdi

Date de naissance : 31/03/1980

Adresse : Caspinaha Echobab, N° 137, Settat

Tél. : 06.28.58.82.63

Total des frais engagés : 806,60

Cadre réservé au Médecin

DR. MOHAMMED ALI DEBBARH

Spécialiste en Hépato Gastro

Gastrologie Proctologie

Rés Al Mouahidine Imm Ibn Toumar 2

Appt 1 Grande Ceinture Hay Mohamadi

CASABLANCA TEL : 05 22 35 84 78

Date de consultation : 21/12/2023

Nom et prénom du malade : ADDAKINI ELMEDI Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : RGO

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudicataire conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Le : 1/1/2024

l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14.12.23	V	2	1000	Dr. M. MOUSSA Spécialiste Gynécologie Rue Alphonse Imm Imm Abidjan Côte d'Ivoire Tél : 010 223 878

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>A. H. PHARMACIE BOURGEOIS 22 rue Radouan 1000 Tunis - Tunisie - TUNISIA Tél. : 092091712</i>	14/12/23	406,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr.Mohammed Ali DEBBARH

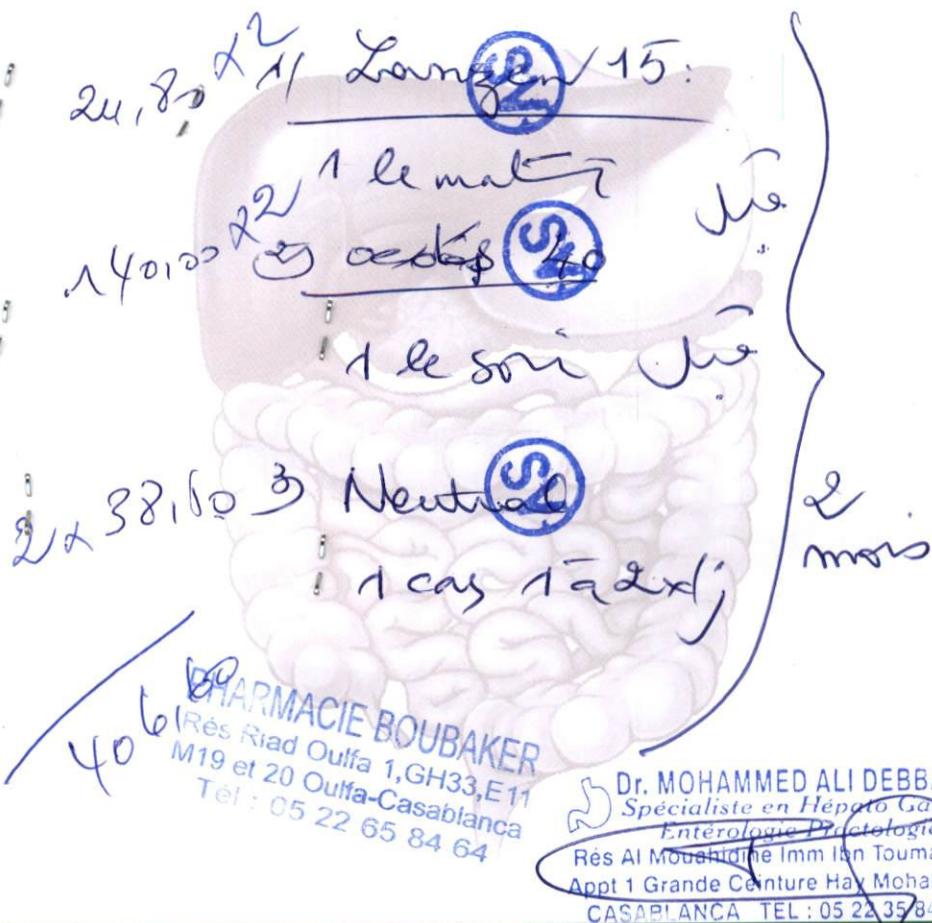
SPÉCIALISTE EN
Hépato Gastro Entérologie
(Foie - Estomac Intestins - Pancréas - Vésicule)
et Proctologie Médico Chirurgicale
(Hémorroïde - Fissures - Fistules)
Endoscopie Echographie
Lauréat de la faculté de Médecine
de Tours (France)
Ancien Attaché des Hôpitaux de France
Ancien Gastro Entérologue de l'Hôpital
Militaire de laâyoune

Casablanca, le 14 DEC. 2023 الدار البيضاء، في

الدكتور محمد علي الدباغ

طبيب إختصاصي في أمراض الجهاز الهضمي
الكبد ، المعدة والأمعاء، البنكرياس و المراة
أمراض و جراحة المخرج
(البواسير - التفلح - الناسور)
التقطير الباطني - الكشف بالصدى
خريج كلية الطب بفرنسا
طبيب ملحق سابق بمستشفيات غرب فرنسا
طبيب اختصاصي سابق بالمستشفى العسكري
للمدينة العيون

ADDAKIRI EL MEHDY



إقامة الموحدين - عمارة ابن تومرت 2 - شقة رقم 1 الحرام الكبير (فوق القرض العقاري) - الحي المحمدي - الدار البيضاء
Résidence Al Mouahidine - Imm. Ibn Toumart II, App 1 - Grand Ceinture (au dessus C.I.H) - Casa - Tél: 05 22 35 84 78

24,80

24,80

LOT 221076
EXP 11/2024
PPV 140.00DH

LOT 221078
EXP 11/2024
PPV 140.00DH

PPV 38DH50 EXP 01/2026
LOT 2D040 2

PPV 38DH50 EXP 01/2026
LOT 2D028 10